EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Pascal GUITTARD, Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Isabelle LAVEST.
Mme Nicaise JOSEPH arrive avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Mme Françoise NOUHEN).
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à M. le Maire.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°50 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A puis revient à l'ouverture du débat du vote B.

Rapport N° 6

REPRÉSENTATIONS DE LA VILLE AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, «le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes».

En application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations s'effectuent au vote au scrutin secret.

Toutefois, cet article prévoit également que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Il apparait nécessaire de procéder dans les représentations de la Ville aux modifications suivantes :

- Institut de Travail Social de la Région Auvergne (Assemblée Générale et Conseil d'administration) – ITSRA :
 Mme Magali GALLAIS comme titulaire en lieu et place de Mme Nicaise JOSEPH.

- Conseil d'école de l'école maternelle et élémentaire Jean JAURES :
 Mme Dominique ROGUE –SALLARD, comme titulaire, en lieu et place de Mme Odile VIGNAL.

Par ailleurs, la Commune a été saisie par l'École de Droit Université d'Auvergne pour proposer les noms d'élus, membres de l'assemblée délibérante, du même sexe, un titulaire et un suppléant, pour la représenter dans le collège des personnalités extérieurs au sein du Conseil de Gestion de l'École de Droit.

M Jérôme AUSLENDER, comme titulaire, et M Pascal GUITTARD, comme suppléant pourraient représenter la Commune au sein de cette structure.

Dès lors, il vous est proposé d'adopter le principe du vote à main levée et d'approuver ces désignations.

DELIBERATION

1) Le principe du vote à main levée est adopté à l'unanimité :
2) Mme Magali GALLAIS est désignée membre titulaire à l'AG et au CA de l'Institut de Travail Social de la Région Auvergne (ITSRA) à la majorité
 Mme Dominique ROGUE-SALLARD est désignée membre titulaire du Conseil d'Ecole de l'école maternelle et élémentaire Jean Jaurès à la majorité
 MM. Jérôme AUSLENDER, comme membre titulaire et Pascal GUITTARD, comme membre suppléant au Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit de l'Université d'Auvergne à la majorité

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 octobre 2016

Le Maire,

Olivier BIANCHI